
Le militaire, le démocrate et l'islamiste...

Jean-Paul Chagnollaud

L'Algérie et la Tunisie sont, depuis quelque temps, engagées dans un processus de démocratisation. Dans une certaine mesure, les situations et les forces en présence sont comparables : à la volonté d'instaurer un système démocratique s'opposent, à la fois, la crainte des gouvernements en place de perdre le contrôle de ce qu'ils ont enclenché et la peur, paratagée par beaucoup, des conséquences d'une prise du pouvoir par les forces non-démocratiques des mouvements islamistes.

Sans entrer dans un débat complexe sur le sens de la démocratie, on peut au moins affirmer qu'elle se caractérise d'abord par un gouvernement dont la légitimité s'enracine dans une majorité elle-même issue d'élections libres et disputées ; ce qui implique toute une série de principes comme le suffrage universel, le secret du vote et le pluralisme des candidatures. Pour l'essentiel, c'est un régime politique fondé sur la liberté, dans lequel l'opposition est d'autant plus respectée qu'elle a vocation à devenir majorité puisque tout repose sur l'idée de libre alternance des majorités.

Ces règles formelles ne suffisent pas. Il faut aussi que le système garantisse les droits et libertés fondamentales des individus, non seulement dans sa législation mais aussi dans son agencement constitutionnel. La constitution doit donc inclure ces droits et organiser les moyens de les protéger. Dans cette perspective, l'Etat de droit est l'indispensable cadre institutionnel de toute véritable démocratie. Il est en quelque sorte le garant du système démocratique contre les excès qu'il pourrait lui-même produire si la majorité ne connaissait aucune borne à l'exercice de son pouvoir. En ce sens, l'existence d'un mécanisme de contrôle de constitutionnalité des lois et d'un pouvoir

judiciaire indépendant apparaissent comme une nécessité pour que la démocratie puisse s'affirmer et se développer à l'abri des vicissitudes des conjonctures politiques.

Ce modèle est en quelque sorte un "type pur" rarement atteint, même dans la réalité contemporaine des régimes politiques démocratiques qui y tendent pourtant avec constance. Il aura fallu, en tout cas, beaucoup de temps et de secousses pour que ces éléments soient peu à peu rassemblés. Ainsi aux Etats-Unis, faut-il rappeler que les Noirs ont été exclus du suffrage jusqu'au début des années 1960, que les femmes en France n'ont le droit de vote que depuis 1945, ou encore que le Conseil constitutionnel français ne joue son rôle — désormais pleinement reconnu — de gardien des libertés fondamentales que depuis le début des années 1970 ?

Rien d'étonnant donc si ni la Tunisie ni l'Algérie ne soient soudain parvenues à ce modèle alors que leur processus de démocratisation est encore très récent : en Algérie, il est consécutif aux émeutes d'octobre 1988 et, en Tunisie, il est lié au changement du 7 novembre 1987, même si des prémices étaient apparues quelques années plus tôt notamment sous le gouvernement de Mohamed Mzali qui avait proclamé une importante amnistie et la légalisation de certains partis politiques.

Des processus comparables

Dans les deux cas, on a assisté à une accélération de ces processus avec, ensuite, un net ralentissement en Tunisie et un brutal coup d'arrêt en Algérie, comme si les détenteurs du pouvoir reculaient soudain devant la perspective de ses conséquences.

Les deux pays ont connu des élections libres : en Tunisie, une présidentielle et des législatives (avril 1989) puis des municipales ; en Algérie, des municipales (juin 1990) et des élections législatives (décembre 1991).

L'Algérie a d'abord complètement joué le jeu en autorisant tous les partis politiques, y compris le Front islamique du salut (FIS). On connaît la suite : une ample victoire du FIS aux municipales, puis une autre au premier tour des législatives avec 43% des suffrages exprimés, devançant largement le Front de libération nationale (FLN) (22%), et laissant très loin derrière les autres formations telles que le Front des forces socialistes (FFS) ou le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD). Sur les 430 sièges à pourvoir, au lendemain de ce premier tour, le FIS en remportait 188, le FLN 15 et le FFS 25, le mode de scrutin expliquant les distorsions entre voix et sièges).

Le pouvoir en place en Tunisie s'est aussi engagé dans la voie électorale mais sans prendre le moindre risque puisque il n'y eut qu'un seul candidat à la présidentielle d'où le résultat de près 100% des suffrages exprimés (2806386 inscrits, 2137216 votants, 2121704 voix pour Zine El Abidine Ben Ali). Quant aux législatives, organisées le même jour, elles furent marquées par un mode de scrutin de liste majoritaire régional qui offrait un avantage décisif au parti dominant, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), d'autant que les islamistes n'étaient pas autorisés à s'y présenter en tant que parti. Avec 80% des voix, il remporte ainsi la totalité des sièges de l'assemblée, le Mouvement des démocrates socialiste (MDS) n'obtenant que 4% et les listes indépendantes, essentiellement constituées d'islamistes, environ 13%.

Sur le plan des droits fondamentaux, les deux Etats ont procédé à toute une série d'importantes réformes.

L'Algérie choisit, en février 1989, de changer sa constitution par un referendum approuvant un nouveau texte qui innove radicalement en introduisant le multipartisme alors que la constitution de 1976 stipulait que "le système institutionnel algérien repose sur le principe du parti unique". Tous les partis sont légalisés et une amnistie générale est décrétée permettant ainsi notamment le retour de figures célèbres comme Ben Bella et Aït Ahmed. La Cour de sûreté de l'Etat est supprimée et d'une manière générale, les libertés paraissent s'étendre à l'ensemble du système et, en particulier, aux médias. En trois ans le bilan est incontestablement positif d'autant plus qu'il se présentait comme un début. Cet essor des libertés et de l'Etat de droit a donc été brutalement stoppé par le coup d'Etat de janvier 1992.

En Tunisie, il y eut aussi bon nombre de réformes significatives : une amnistie générale, la suppression de la Cour de sûreté, une modification de la constitution, la libéralisation de la procédure pénale, une nouvelle liberté de la presse ou encore l'entrée au gouvernement de personnalités connues pour leur indépendance d'esprit. A la différence de l'Algérie, le pouvoir tunisien n'a pas remis en cause ce processus mais, depuis quelques mois, il paraît clair qu'il s'est ralenti au point que beaucoup, aujourd'hui, s'interrogent sur sa poursuite.

Libéralisation politique et démocratisation

Cet ensemble de mesures semble cependant s'apparenter davantage à des tentatives de libéralisation politique plutôt qu'à une véritable démocratisation.

La libéralisation politique correspond en effet à un élargissement des

espaces de libertés dans le fonctionnement de l'Etat comme dans ses relations avec la société. Les individus peuvent ainsi se réapproprier des libertés qui leur étaient confisquées ou limitées par le système politique.

La démocratisation, elle, implique pour les citoyens une véritable participation dont l'intensité et les modalités peuvent varier, mais qui, en elle même, conduit à une modification en profondeur des règles de gouvernement tendant vers le type pur que nous avons rappelé .

En définitive, en Tunisie il y a eu surtout libéralisation. Les élections d'avril 1989 ont été conduites de telle sorte qu'elles ont servi surtout à légitimer un nouveau pouvoir issu d'un coup de force qui présentait le double intérêt d'être pacifique et accepté par une grande partie du corps social et de la classe politique. Dans de telles conditions, la présidentielle permettait à l'homme du 7 novembre de faire ratifier par le suffrage universel sa pratique du pouvoir et rendre crédible son ambition constamment réaffirmée d'un véritable changement démocratique et libéral. Dans une première phase, il réussit à se faire accepter par l'ensemble des forces politiques y compris les islamistes qui ont alors d'autant plus facilement joué le jeu qu'ils pensaient enfin obtenir leur légalisation comme parti politique à part entière. Les législatives, organisées le même jour, permettaient précisément à toutes ces forces, y compris les islamistes (participant sous la forme ambiguë de listes indépendantes) de s'engager dans une véritable compétition électorale apparemment ouverte malgré un mode de scrutin conçu, depuis longtemps, sur mesure pour le parti dominant. Contrairement aux espoirs de certains, le résultat fut sans surprise : le RCD obtenait tous les sièges de la Chambre.

Candidature unique à la présidentielle et mode de scrutin ayant fait ses preuves ont ainsi conduit à mettre en avant les formes de la démocratisation sans que jamais le pouvoir en place n'ait pris le risque inconsidéré de perdre le contrôle du processus engagé. On aurait tort d'ailleurs de ramener les résultats de ces consultations à des procédures, car il est incontestable qu'ils reflétaient, avant tout, la réalité des rapports de force. Les islamistes n'ont vraiment pesé de manière significative que dans certaines circonscriptions tandis que les autres partis démontraient leur faiblesse d'implantation ; s'ils n'ont pas forcément tort de récuser les résultats officiels de ces élections, cela ne peut pas gommer un constat difficile pour eux : ils sont marginaux.

Dans la période qui a suivi ces mécanismes de légitimation, le pouvoir, tout en s'adossant à l'appareil de sécurité qui en dernière instance fait sa force, a su intégrer au système beaucoup de ceux qui avaient, jusque là, exercé un rôle reconnu d'intellectuels critiques. Certains sont entrés au gouvernement, tandis que d'autres acceptaient des fonctions officielles importantes. Quant au personnel traditionnel

issu de l'ancien parti destourien devenu le RCD, il conservait ses prérogatives dans l'appareil d'Etat, dans la presse ou ailleurs.

Dans ce contexte stabilisé autour du Président, il devenait possible de continuer la libéralisation politique tout en cherchant à isoler plus nettement les islamistes qui se voyaient d'abord définitivement refuser leur "visa" avant d'être de plus en plus exclus puis réprimés, surtout à la suite de certaines de leurs tentatives violentes dénoncées comme un véritable complot contre l'autorité de l'Etat.

Cette exclusion des islamistes est soutenue par beaucoup de tendances politiques mais elle a pris actuellement de telles proportions et surtout de telles formes que la libéralisation du régime est, à l'évidence, sujette à caution.

Dans un contexte différent, l'Algérie s'est lancée en trois ans dans le double processus de libéralisation et de démocratisation. Le FLN et le pouvoir ont aussi essayé, en vain, de conserver le contrôle de la dynamique politique qu'ils avaient été obligés d'enclencher, car les rapports de force se sont révélés très déséquilibrés en leur défaveur. L'exemple des élections municipales est à cet égard révélateur : le FLN avait concocté une loi électorale (le scrutin de liste proportionnelle à un tour avec prime à la majorité) dont il espérait bénéficier alors qu'en définitive elle a servi le FIS. Une telle erreur d'appréciation est aussi particulièrement révélatrice de l'absence de vision lucide de la situation politique de la part des responsables du pouvoir... D'autant plus qu'après les municipales remportées par le FIS, ils ont encore gravement sous-estimé son audience.

Après le premier tour des législatives de décembre 1991, la configuration politique s'est révélée catastrophique pour le gouvernement en place qui s'est retrouvé soudain en sursis avec la perspective annoncée d'un triomphe du FIS. Le coup d'Etat a alors brutalement bloqué cette irrésistible évolution en mettant fin à la fois à la démocratisation et à la libéralisation engagées. Le décret du 9 février 1992 proclamant l'état d'urgence constitue un véritable arrêt de mort des libertés désormais à la merci des décisions du ministre de l'Intérieur investi de tous les pouvoirs. Il peut ainsi "ordonner l'internement de toute personne dont l'activité s'avère dangereuse pour l'ordre et la sécurité publics... Restreindre ou interdire la circulation des personnes et des véhicules... Prononcer des réquisitions de personnels pour accomplir à leur poste de travail leurs activités professionnelles habituelles dans le cas d'une grève non autorisée ou illégale". Quant aux tribunaux militaires, "ils peuvent être saisis de la connaissance de crimes et de délits graves commis contre la sûreté de l'Etat quelle que soit la qualité de ses incitateurs, auteurs ou complices..." Cette citation — bien incomplète — suffit à comprendre que l'Algérie vit donc désormais, pour une période indéterminée, sous le règne de l'arbitraire

le plus total.

Dans les deux pays, les pouvoirs en place ont donc durci leur attitude vis à vis des islamistes dans des conditions différentes, liées pour l'essentiel à l'état des rapports de force. Ils n'ont pas trouvé d'autre formule que la répression pour répondre à leur défi.

Le défi islamiste

Sur la question de la place des islamistes dans un système démocratique, il existe deux types de discours : le premier conclut à leur insertion, l'autre à leur exclusion.

Le premier veut prendre au sérieux l'évolution des positions des principaux leaders islamistes en insistant sur le fait qu'ils intègrent de plus en plus les principes constitutifs de la démocratie et en écartant résolument l'hypothèse d'une simple démarche tactique dont le seul but serait d'émousser la vigilance de l'adversaire. Par ailleurs, ce discours exclut l'idée très répandue qu'il y aurait une antinomie structurelle et irréversible entre les forces de la mouvance islamiste et l'émergence de systèmes démocratiques. Les acteurs islamistes, loin de vouloir se figer dans l'intangibilité de comportements politiques intemporels, seraient au contraire tout à fait capables de s'adapter aux exigences et donc aux formes d'un combat politique fondé sur des valeurs qui initialement n'étaient pas les leurs, mais qu'ils peuvent accepter notamment parce qu'elles paraissent adaptées au monde contemporain sur lequel ils entendent exercer leur influence. En un mot, ce discours prétend qu'il ne faut pas prendre les islamistes pour des acteurs figés dans la rigidité des dogmes et indifférents à l'histoire en train de se faire, mais qu'ils seraient d'abord des politiques attentifs à la singularité et donc aux particularités des conditions sociales du combat politique qu'ils entendent mener. Quant à leur attachement constant à un corpus de référents qui transcende l'histoire, il ne serait pas spécifique à cette mouvance puisqu'aussi bien tous les gouvernements se réclament également de principes supérieurs qui, tout à la fois, guident, limitent et structurent l'ensemble de l'action politique.

Compte tenu de ces éléments, cette argumentation conclut donc à la possibilité d'insérer les islamistes dans le jeu pluraliste puisque la preuve est ainsi apportée qu'ils ne constituent pas un danger pour la démocratie.

L'autre discours conclut, à l'inverse, qu'il faut les exclure. Outre le fait qu'il rejette l'argumentation qu'on vient de rappeler, il s'appuie sur une démonstration qui prend en compte non les intentions réelles ou supposées mais uniquement les faits. D'abord pour constater l'absence,

dans la pensée musulmane classique, de toute référence explicite liée à la notion moderne de démocratie. A propos du pouvoir politique, cette pensée aboutit, en effet, à concevoir des formes institutionnelles situées à l'opposé des fondements de tout régime démocratique : par exemple, aucune place n'est faite ni à l'idée de séparation des pouvoirs ni à celle d'une véritable représentation de la souveraineté nationale puisque les instances parlementaires sont réduites à de simples mécanismes de consultation... La démonstration s'appuie aussi, bien entendu, sur la pratique des régimes d'inspiration islamiste tels qu'ils existent aujourd'hui dans des pays comme l'Arabie Saoudite ou l'Iran dans lesquels les principes démocratiques sont totalement ignorés et les droits fondamentaux de la personne humaine bafoués. A ce constat déjà très lourd, s'ajoute un scepticisme radical quant à la sincérité des thèses modérées développées par certains leaders islamistes qui affirment leur adhésion aux principes démocratiques, adhésion qui serait d'autant plus naturelle que ces principes seraient aussi ceux de l'Islam...

Enfin, ce discours critique souligne avec force le caractère totalement inacceptable, parce que rétrograde, du statut qui est fait et promis à la femme dans les régimes et les programmes islamistes. Là encore, les inflexions qu'on peut effectivement discerner dans certains de ces programmes sont écartés d'un revers de main comme autant de déclarations de propagande destinées à camoufler les véritables intentions des islamistes qu'ils mettront en oeuvre dès qu'ils seront en position de force.

Dans de telles conditions, au nom du principe classique qu'il ne faut pas accorder de liberté aux ennemis de la liberté, cette argumentation conclut à la nécessité d'exclure les islamistes de tout processus démocratique qu'ils n'accepteront que le temps d'y imposer leur puissance et donc, ensuite, leur toute puissance.

En Tunisie comme en Algérie, c'est donc le discours d'exclusion accompagné de sévères pratiques de répression qui a finalement prévalu après de multiples hésitations.

Des situations analogues dans des contextes différents

Dans les deux pays la situation est donc très comparable puisque tous les deux se sont engagés dans un processus de démocratisation et de libéralisation qui trouve, progressivement pour l'un et brutalement pour l'autre, sa limite en raison de la présence, de l'influence et des activités de mouvements islamistes. Ces analogies ne doivent pas cependant faire perdre de vue les différences de contexte entre les deux sociétés tant du point de vue des conditions socio-économiques que des

configurations politiques.

Sur le plan socio-économique, la situation algérienne est désastreuse: un taux de chômage considérable qui touche d'abord les jeunes — c'est à dire ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi pour s'insérer dans la société —, une économie à bout de souffle épuisée par d'immenses gâchis accumulés pendant des années, une pénurie récurrente des produits de base, un dysfonctionnement chronique des services publics, une situation internationale marquée par le poids écrasant de la dette, une administration pléthorique complètement discréditée...

Malgré ses difficultés, la Tunisie n'en est pas là, loin s'en faut. Le chômage bien que préoccupant n'atteint pas ces chiffres dramatiques, l'économie fonctionne de manière satisfaisante dans bien des domaines, les produits de base ne manquent pas, le poids de la dette est supportable...

Plus fondamentalement encore, malgré les contradictions qui traversent la société tunisienne, elles sont sans commune mesure avec les véritables traumatismes qu'a connus l'Algérie sortie déjà bouleversée, au sens propre du terme, par la colonisation et la terrible guerre qui devait en sceller la fin.

Les configurations politiques présentent, aussi, bien des différences.

Le système politique algérien s'est complètement dissocié de la société civile au nom de laquelle il prétendait s'exprimer et pour laquelle il prétendait agir. Il s'est enfermé sur lui-même au point d'ignorer complètement les demandes sociales les plus élémentaires et a fortiori les conséquences politiques d'un tel aveuglement. Dans cette perspective, il ne faut donc pas s'étonner que les principaux dirigeants aient, à ce point, sous-estimé le FIS, non seulement avant les municipales, ce qui serait à la rigueur compréhensible, mais aussi avant les législatives alors que les islamistes venaient de démontrer leur audience depuis plusieurs mois dans les urnes comme dans la rue.

L'échec cuisant du FLN n'est donc pas une surprise bouleversante puisqu'il était inscrit dans des années de pratiques abusives d'un pouvoir sans partage. Le parti unique s'est ainsi retrouvé en panne de légitimité dès lors que les règles du jeu changeaient pour s'alimenter désormais aux sources du suffrage universel. Dans ce nouveau système, le FLN ne peut plus compter que sur une base électorale réduite face à un nouvel acteur capable de s'exprimer au nom d'une majorité. Quant à l'armée qui, jusqu'à la promulgation de la nouvelle constitution s'abritait derrière lui, après s'être apparemment mise en retrait en quittant officiellement les instances du FLN, elle s'est retrouvée en première ligne dans le vide laissé brutalement par une organisation dépouillée des ces oripeaux de parti unique.

Le système politique tunisien n'a pas connu cette vertigineuse

débâcle car malgré ses pesanteurs et ses insuffisances, il a laissé, surtout depuis une dizaine d'années, des espaces d'expression qui, même sous tutelle, ont permis à certaines demandes sociales de s'exprimer. C'est le cas, par exemple, du rôle assumé par le mouvement syndical, par les partis politiques qui ont été légalisés au début des années quatre vingt, ou encore par celui — important à tous égards — tenu par la Ligue des droits de l'homme dont la création remonte à 1977.

Par ailleurs, il ne faudrait pas commettre l'erreur de jeter Bourguiba dans les poubelles de l'histoire parce qu'il a eu le tort de mal vieillir... Malgré ses pratiques souvent autocratiques, il a déployé à maintes reprises un discours novateur qui a forgé notamment un système éducatif moderne qui a donné à la Tunisie contemporaine son élite et dont les femmes en particulier ont été les premières bénéficiaires ; il suffit pour s'en convaincre de comparer les codes de statut personnel en vigueur en Tunisie et en Algérie.

Le coup de force du 7 novembre, pacifique et largement accepté par les Tunisiens comme nous l'avons déjà noté, a permis au système de s'infléchir très sensiblement tout en restant, pour l'essentiel, fidèle à ce qu'il était. Le PSD (Parti socialiste destourien) s'est ainsi métamorphosé en un autre lui-même, le RCD (Rassemblement démocratique constitutionnel), pour accompagner le nouvel homme fort qui lui proposait les conditions de sa continuité à un prix très acceptable puisque ses cadres et ses dirigeants conservaient leur position de pouvoir, des positions devenues même, dans une certaine mesure, plus solides puisque ressourcées à l'aune d'une nouvelle légitimité issue d'élections libres. L'opération politique fût d'autant mieux réussie que le nouveau pouvoir a voulu aussitôt donner des preuves de son ouverture politique par la mise en oeuvre du processus de libéralisation et de démocratisation que nous avons évoqué.

Un pari dangereux

Ces différences de contexte expliquent sans doute largement les différences d'audience des islamistes dans les deux pays : ils constituent une forte minorité en Tunisie alors qu'ils sont de très loin la principale force politique en Algérie. Pour des raisons inverses, les deux pouvoirs en place ont choisi une même politique répressive pour les contrer : en Tunisie il s'agit de les briser pour empêcher qu'ils ne deviennent un courant véritablement important, en Algérie il s'agit de les briser pour qu'ils cessent d'être un courant majoritaire. Dans les deux cas, cependant, on peut penser que ce pari est dangereux pour

l'avenir.

La Tunisie pour les raisons que nous avons vues, dispose d'un minimum de ressources politiques pour que le double processus engagé (libéralisation et démocratisation) ait, à moyen terme, de sérieuses chances de réussir. Les élites sociales peuvent accompagner un mouvement de ce type en le nourrissant de la culture démocratique qu'ils ont acquises depuis longtemps afin que celle-ci soit progressivement offerte à l'ensemble de la population. L'Education nationale a évidemment un rôle décisif à assumer dans cette grande entreprise. Elle peut y être aidée par de multiples autres vecteurs moins fondamentaux mais tout de même essentiels comme les médias, les mouvements associatifs de toute nature, le mouvement syndical et, bien entendu, les partis politiques...

Le pouvoir actuel bénéficie encore d'une image positive en grande partie parce qu'il a su maintenir un dialogue avec l'opposition démocratique et parce que certaines personnalités indépendantes ont accepté de travailler avec lui au sein du gouvernement à des postes clés. Or si la lente dérive répressive qui s'est amorcée depuis déjà un long moment, continue, tous ces patients efforts risquent d'être profondément remis en cause.

Le dernier rapport (en date du 4 mars 1992) d'Amnesty international est en effet accablant. Il décrit, avec sa rigueur habituelle, les détails d'une répression systématique qui a conduit à l'arrestation de milliers d'opposants présumés, pour la plupart illégalement détenus. Plus grave encore, ce rapport démontre que la torture est devenue une pratique courante dans les prisons tunisiennes.

Beaucoup en Tunisie ou ailleurs s'efforcent de ne pas "voir" ces pratiques inacceptables, mais il est évident que cette occultation ne pourra pas durer si ces violations des droits élémentaires de la personne humaine se perpétuent ; cela pose déjà de sérieux problèmes à l'opposition démocratique comme à la Ligue des droits de l'homme qui se trouve aujourd'hui en porte-à-faux. Ces abus paraissent d'autant plus aberrants que le pouvoir est en position de force puisque le RCD a recueilli une très large majorité aux élections législatives. Il ne lui est donc pas utile d'utiliser les instruments de violence dont il a le monopole.

Le pouvoir algérien s'est engagé, lui, dans un pari dangereux encore plus risqué car ses ressources politiques paraissent bien plus fragiles. Par ailleurs, face au FIS, il n'est pas confronté à une active minorité mais bien à un courant largement dominant, ce qui est une toute autre affaire. L'intervention de l'armée a été saluée par beaucoup comme un moindre mal puisqu'elle arrêtait préventivement un parti politique jugé totalitaire juste avant qu'il ne prenne le pouvoir et il est vrai qu'un peu partout en Algérie, de nombreux secteurs de la société ont ressenti un

immense soulagement à l'idée que le cauchemar islamiste était soudain évacué.

Le problème est que ce pouvoir militaire, une fois installé, paraît singulièrement dépourvu d'ambitions et de moyens. S'il a montré sa capacité professionnelle à incarcérer des milliers de personnes, il paraît dramatiquement impuissant pour s'attaquer aux immenses besoins de millions d'autres... De plus, le pouvoir a choisi le plus mauvais moment pour intervenir. Lorsque des opérations électorales de cette importance sont engagées, il faut les laisser aller à leur terme ou les arrêter tout au début. Dès qu'il est enclenché, un tel processus suscite inévitablement de telles attentes qu'on ne peut pas le piétiner sans dommages. L'armée qui, jusque là, avait su se maintenir dans un rôle de gardien des institutions, se retrouve désormais brutalement investie de responsabilités considérables qui sont inversement proportionnelles à la légitimité dont elle dispose. Elle n'a plus guère de légitimité historique auprès de la population et sans doute aucune auprès de l'immense majorité de ceux qui n'étaient pas nés en 1962. Quant à la légitimité démocratique, il est bien difficile de s'en réclamer quand on vient de la nier en interrompant, par les armes, des élections législatives qui, pour la première fois depuis l'indépendance, étaient véritablement ouvertes et disputées.

Loin d'affaiblir le courant islamiste, une telle politique risque au contraire de le renforcer, ce qui serait tout de même paradoxal lorsque l'on sait qu'il s'était sensiblement affaibli en dix huit mois en perdant plus d'un million de voix entre le 12 juin 1990 (où il avait obtenu 4.300.000 suffrages) et le 26 décembre 1991 (où il en recueille 3.260.000). Il y a ainsi bien des raisons de craindre que le déchirement du tissu social algérien ne s'accroisse davantage encore en avivant les profondes frustrations ressenties par des centaines de milliers de personnes qui avaient l'illusion de croire que le FIS pouvait régler les multiples difficultés auxquelles elles se trouvent confrontées.

La nécessité d'un pacte social

Reste que pour faire une démocratie, il faut des démocrates. Or dans les deux champs politiques, ceux qui défendent vraiment ces valeurs manquent cruellement d'audience. Il faut du temps, beaucoup de temps, pour qu'une véritable culture démocratique puisse inspirer les comportements politiques des différentes couches de la population et pour que chacun se sente pleinement citoyen au point de vouloir faire valoir ses droits. Faut-il rappeler, une fois encore, que nos démocraties occidentales sont nées après bien des secousses au terme de longs

processus ? Et aujourd'hui encore, il serait sans doute hasardeux de prétendre qu'elles sont définitivement à l'abri de toute tentation autoritaire.

Dans ces conditions, en Algérie comme en Tunisie, tout dépend des rapports de force en présence ; de ce point de vue, il existe d'un côté les détenteurs des instruments de violence, et de l'autre trois types d'acteurs : les partis qui exercent ou ont exercé une domination sans partage, les islamistes et l'opposition démocratique.

Hier, en Algérie, le système était fondé sur l'alliance de l'armée et du FLN. Aujourd'hui, seule l'armée tient les rênes du pouvoir qu'elle utilise pour tenter de contrer les islamistes. Dans cet affrontement, les démocrates qui n'ont guère les moyens de se faire entendre, paraissent bien fragiles d'autant plus que le coup d'Etat militaire n'a guère indigné leurs alliés naturels — les démocrates occidentaux — parce qu'il était dirigé contre les islamistes. On devine sans peine l'intensité des protestations qu'aurait suscité le décret sur l'état d'urgence supprimant des libertés fondamentales, s'il avait été pris par un gouvernement islamiste... Tout tient donc désormais à la capacité du pouvoir actuel à se dégager de cette orientation répressive pour imaginer une authentique relance politique qui ne peut s'envisager que sur la base d'un compromis fondé sur un Pacte social laissant — au moins en partie — la société exprimer ses choix. Cela signifie que dans ce rapport de force, un tel processus ne peut se faire autrement que sous le contrôle de militaires acceptant d'entrer dans le jeu démocratique.

En Tunisie, le pouvoir bien que s'appuyant sur les détenteurs des instruments de violence, a su trouver, dans une première phase, une incontestable légitimité démocratique. Depuis quelques mois, crispé dans sa lutte contre les islamistes, il semble se durcir au point de tourner le dos aux ambitions libérales et démocratiques, annoncées et pour partie enclenchées. Dans cette nouvelle période, les authentiques démocrates paraissent aussi assez démunis ; leur principal espace et instrument d'expression, la Ligue des droits de l'Homme, paraît même aujourd'hui menacée à la suite de l'adoption par la Chambre des députés monocolore d'une loi restreignant la liberté d'association. Si cette orientation se confirmait, on risquerait un retour en arrière qui ruinerait les acquis patiemment construits ces dernières années et qui ne manquerait pas de produire de lourdes conséquences à moyen terme. Il reste à espérer que le pouvoir pourra imaginer une relance du processus démocratique fondée sur un nouveau Pacte social susceptible d'intégrer toutes les forces vives de la société.